



Tél. : 03 88 57 11 02
Fax : 03 88 57 33 69
commune.lalaye@wanadoo.fr

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres en fonction : 11

Nombre de membres présents : 10

COMMUNE DE LALAYE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 24 du 24/02/2016

sous la présidence de **Mme WALSPURGER Yvette** Maire

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Mrs ANCEL Daniel, GRELIER Claude, ROCHE Jean-Marie, GRANDJEAN Jean-Louis
SCHEIDECKER Christian, DEYBRE Jacques, FLORAND Patrick,
Mmes KAMMERER Véronique, VANDERSLUIJS Geertruida

Absents excusés : Mme GOSTOLI Anne

1°) Approbation du compte rendu n°23 du 27/01/2016 :

Le compte rendu n°23 du 27/01/2016 est approuvé à l'unanimité.

2°) Renouvellement de l'AFAF (Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier) – Désignation des membres représentant la Commune :

Madame le Maire rappelle qu'après mise à jour de la liste des propriétés foncières, le Comité Directeur peut être renouvelé. Les candidats désignés par la Chambre d'Agriculture sont :

Membres titulaires : Grandjean Jean-Louis, Maier Jérôme, Reymann Pierre

Membres suppléants : Guth Martin et Heini David.

Pour compléter cette liste, il appartient à la Commune de nommer 3 membres titulaires et 2 suppléants. A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Membres titulaires : Ancel Daniel, Grelier Claude, Scheidecker Christian

Membres suppléants : Humbert Gérard et Husser Michel.

L'installation du Bureau aura lieu le 16 mars 2016 à 19 heures, en mairie de Lalaye.

3°) Voirie programme 2016 – Définition des priorités

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire des travaux de voirie restant à réaliser.



Néanmoins, compte-tenu du coût prévisible des travaux (env. 500.000 €) et du désistement des organismes co-financeurs, il appartient au Conseil Municipal de définir les priorités du programme 2016 pour une enveloppe maximale de 65.000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir les tronçons suivants :

- 1) le chemin communal parallèle à la rue Mairesse Pré, sur une longueur de 70 ml pour un coût prévisionnel HT de 5.000 €
- 2) la rue des Frênes au Pransureux sur une longueur de 65 ml pour un coût prévisionnel HT de 5.250 €
- 3) la rue du Rain de la Bure sur une longueur de 100 ml pour un coût prévisionnel de 4.000 €
- 4) L'impasse des Journeaux à Charbes sur une longueur de 200 ml pour un coût prévisionnel HT de 3.500€
- 5) La rue des mines – en enrobés - (entre les propriétés Legrand et Schwoerer), sur une longueur de 200 ml pour un coût prévisionnel HT de 20.000 €
- 6) La rue du canal (sur une longueur de 150 ml) OU BIEN la rue des sapins (sur une longueur de 80 ml) pour un coût prévisionnel HT de 14.000 €

Ces travaux seront inscrits au budget investissement 2016 de la Commune.

4°) Autorisation de mandatement d'une facture au titre de l'investissement, avant vote du budget prévisionnel 2016 :

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 27 janvier 2016 d'acquérir une deuxième tronçonneuse, pour les besoins du service technique. Le choix s'est porté sur une tronçonneuse STIHL MS362 40 cm à 895 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour mandater cette facture sur l'investissement 2016, avant le vote du budget primitif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à mandater cette dépense.

5°) Boulangerie « le fournil de Lalaye » - travaux de mise aux normes électricité

Suite au devis de l'Entreprise Vonderscheer du 18 janvier 2016 et faisant suite à la demande du Conseil Municipal du 27 janvier 2016, Madame le Maire a procédé à une consultation de trois entreprises d'électricité supplémentaires. Deux d'entre elles ont déposé une offre de prix en réponse (Entreprise MATT d'Albé et BONIN d'Urbeis).

De l'examen de ces propositions, il ressort que l'offre de l'Entreprise VONDERSCHEER de Villé demeure la seule répondant aux observations de SOCOTEC et présente le meilleur rapport qualité-prix.

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'Entreprise Vonderscheer de Villé, pour un montant de 4.314,00 € TTC.

Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2016 – en section investissement.



7°) Validation devis d'enrochements, pour sécurisation de voirie pour les transports grumiers (budget forêt)

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a pu constater, l'automne dernier, l'état de dangerosité de l'accotement de la route forestière du Blanc-Noyer, nouvellement rénovée. Afin de sécuriser la circulation des grumiers, il convient de stabiliser très rapidement cet accotement par un mur de soutènement en blocs de granit.

L'offre de prix de l'Entreprise Léo HAAS se monte à 1.728,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce devis. Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2016 de la forêt - en section investissement.

8°) Divers

◊ Remplacement du copieur RICOH MPC 2051 de la mairie par un copieur CANON IRAC 332i :

Compte-tenu de la vétusté du copieur en place, EST REPRO propose de remplacer ce dernier par un outil plus performant et plus économe. Le prix de revient actuel (loyer + contrat de maintenance) se monte à 825,31 € HT par trimestre (990,37 € TTC). Après remplacement, ce coût passera à 686,10 € HT (823,32 € TTC), d'où une économie de 139,21 € HT (167,05 € TTC).

Le Conseil Municipal prend acte du projet de remplacement du copieur de la mairie.

◊ Demande Association Globules verts – projet touristique :

Renseignements pris concernant le projet touristique de l'Association Globules Verts, qui vise à une utilisation des chemins (communaux et d'exploitation) de Lalaye par des engins motorisés, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la demande de Monsieur Joël Mathéry.

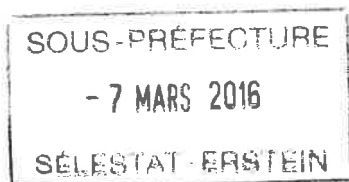
◊ OSCHTERPUTZ 2016 en collaboration avec le SMICTOM d'Alsace Centrale :

De commun accord, il est décidé que la Commune participerait à l'édition 2016 d'Oschterputz ; la date retenue est le samedi 12 mars 2016 – rendez-vous à 8.30 heures devant la mairie de Lalaye.

◊ Demande de subvention de la Chorale Sainte Cécile :

Après lecture du courrier de la chorale en date du 20 février 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de leur octroyer une subvention d'un montant de 150 €.

Plus aucun point n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est close à 21h30.



Le Maire

Yvette WALSPURGER